

MON MANUEL DE BIOÉTHIQUE

| Parution Septembre 2022

Proposer une éthique au service de la vie et de la dignité de la personne humaine, voilà l'objectif que se fixe ce manuel. Il s'adresse en priorité aux jeunes et à leurs enseignants désireux de se former aux bases de la bioéthique, d'en comprendre les concepts-clés afin de nourrir un dialogue constructif avec leur entourage sur des sujets souvent délicats.

Loin de prétendre à l'exhaustivité, ce manuel invite le lecteur à une **réflexion informée et raisonnée** sur la **valeur de la vie humaine** face aux développements scientifiques, politiques et juridiques récents. Il apporte pour cela un précieux éclairage sur les questions saillantes en matière de bioéthique, depuis la conception jusqu'au dernier souffle de vie.

- L'essentiel pour chaque grande thématique de bioéthique
- Illustrations, pistes de réflexion et d'action, références...

15 x 21 cm (A5) • Relié • 100 pages

La dimension européenne de cet outil tient d'une part à l'approche générale des questions bioéthiques, indépendamment de la législation particulière de l'un ou l'autre pays. D'autre part, le manuel est enrichi d'annexes numériques accessibles sur le site internet de l'Institut Européen de Bioéthique (www.ieb-eib.org/fr/loi), qui synthétisent la législation actuelle en matière de bioéthique pour une sélection de pays européens.

GENÈSE DU PROJET

Le manuel de bioéthique a fait l'objet d'un travail assidu depuis de nombreuses années. Il répond au besoin de rendre la réflexion bioéthique accessible au plus grand nombre, et surtout à la jeunesse, particulièrement sensible aux questions touchant à la valeur de la vie.

Rédigé par des juristes en collaboration avec des professionnels de la santé, il présente un condensé des recherches et de la réflexion menées par l'Institut Européen de Bioéthique depuis sa création en 2001.

L'Institut Européen de Bioéthique (IEB) est un centre d'étude en matière d'éthique médicale. Ses experts travaillent en étroite collaboration avec le milieu universitaire et les professionnels de la santé. Indépendant de toute structure institutionnelle, l'IEB cherche à informer et sensibiliser les citoyens ainsi que les décideurs politiques sur les enjeux bioéthiques, dans le souci d'une éthique basée sur la promotion de la personne humaine et de sa dignité.

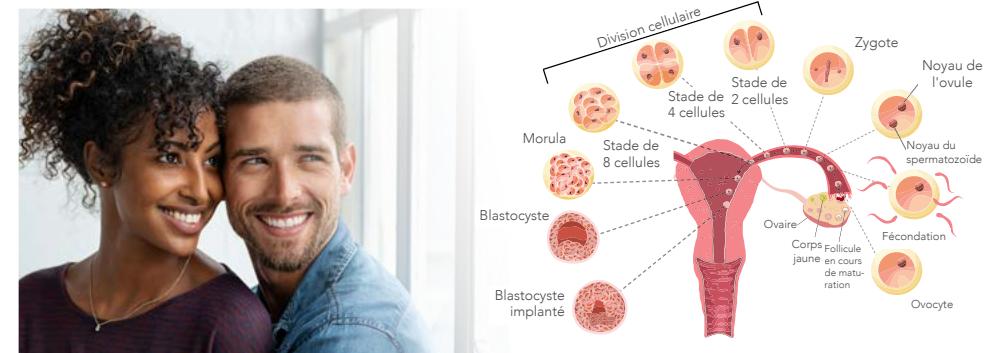
Les thématiques abordées

- ▶ La bioéthique : définition et principes
- ▶ De la conception à la naissance : la vie humaine *in utero*
- ▶ Le diagnostic prénatal
- ▶ L'avortement provoqué
- ▶ Les techniques de procréation artificielle
- ▶ La gestation pour autrui
- ▶ La recherche sur les embryons humains
- ▶ La fin de vie
- ▶ Le don d'organes



Le concept

- ▶ format facile d'utilisation qui rend la lecture agréable
- ▶ ordre thématique qui suit le cours de la vie humaine
- ▶ approche tridimensionnelle : technique/médicale, juridique et éthique
- ▶ approche internationale du point de vue juridique
- ▶ niveau ni trop élevé, ni trop pauvre



Ce manuel est destiné en particulier aux jeunes et à leurs enseignants ou formateurs. L'idée est que le jeune puisse en prendre connaissance dans le cadre d'un cours ou d'une présentation donnée dans la mesure du possible par l'Institut Européen de Bioéthique, ou donnée par un enseignant à qui l'IEB aura pu présenter le manuel. L'IEB est en effet habitué à intervenir au sein d'écoles ou de mouvements rassemblant des jeunes, aussi bien pour une introduction générale aux questions de bioéthique que sur une thématique plus précise. Les participants sont toujours invités à un moment d'échange/débat suite à l'exposé.

LA RECHERCHE SUR LES EMBRYONS HUMAINS

Plusieurs pays européens autorisent la recherche scientifique sur les embryons humains *in vitro*, tout en fixant leur propres modalités et limites.

D'OU PROVIENNENT CES EMBRYONS ?

Créés *in vitro*, en laboratoire, ces embryons proviennent :

- Soit des techniques de procréation artificielle demandées par les couples. Ils constituent le «surplus» de ces procréations multiples, cédés avec le consentement de leurs parents.

• Soit sur les Droits de la biomédecine de Convention d'Oviedo, en son article 18, la substitution d'embryons aux fins de recherche. Les Etats membres du Conseil de l'Europe, 29 ont ratifié la Convention et sont ainsi liés par ses dispositions.

La Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni et la Russie, notamment, n'en font pas partie. A ce titre, la Belgique et le Royaume-Uni, par exemple, autorisent la création de nouveaux embryons aux fins de recherche.

- En pratique, il s'agira principalement de recherches liées à l'embryogenèse, à savoir l'activation du génome embryonnaire, l'étude d'embryons issus d'ovocytes mûrisés *in vitro*, l'amélioration des milieux de

EXTRAIT

- Soit de l'initiative de chercheurs qui les créent expressément aux fins de la recherche : dans les pays permettant cette deuxième option, les chercheurs y ont recours pour obtenir des embryons de meilleure qualité et plus jeunes que ceux issus du surplus de la procréation artificielle.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE SUR L'EMBRYON

Les recherches menées sur l'embryon humain ont un objectif thérapeutique ou visent l'avancement des connaissances en matière de fertilité, de stérilité, de greffes, ou de prévention ou traitement des maladies.

culture d'embryons, les analyses génétiques préimplantatoires, la cryopréservation des embryons (conservation par congélation).

- La recherche sur les cellules-souches embryonnaires représente une part non négligeable des recherches. Ces cellules sont isolées de l'embryon âgé de quelques jours. Pluripotentes, elles représentent un espoir de traitement pour certaines pathologies. Après plus de 25 ans de recherches sur les cellules souches embryonnaires, il n'existe cependant aucun résultat thérapeutique concluant.

- Certains pays autorisent la création de chimères homme-animal à des fins de recherche, par l'introduction de cellules souches humaines, le cas échéant des cellules souches embryonnaires, dans des embryons d'animaux. Une limite est généralement imposée s'agissant du nombre de jours de développement de ces chimères. L'introduction de cellules animales dans l'embryon humain est à ce jour communément rejetée du point de vue éthique.

- Le clonage reproductif humain est généralement interdit, contrairement au clonage dit «thérapeutique». Les clonages reproductif et thérapeutique recourent cependant à la même technique de base.

Elle consiste à prélever le noyau d'une cellule somatique (cellule «normale», non sexuelle) et à l'introduire dans un ovocyte préalablement privé de son noyau. Dans le clonage reproductif, l'embryon est ensuite réimplanté chez une femme, tandis que dans le clonage thérapeutique, son développement



ment est interrompu et les cellules sont mises en culture afin de créer des lignées de cellules souches humaines. Actuellement, cette application n'est utile qu'en recherche fondamentale et n'a pas abouti à des applications thérapeutiques.

- Certains pays autorisent leurs chercheurs à modifier génétiquement l'embryon humain à des fins de recherche uniquement, en interdisant d'implanter ensuite ces embryons chez une femme.

COMMENT SE LE PROCURER ?

En faisant appel à l'Institut Européen de Bioéthique pour une formation, une introduction aux questions bioéthiques ou une présentation du manuel. Le manuel sera proposé aux participants à l'issue de l'intervention.

Pour les enseignants L'IEB propose d'introduire le manuel auprès des professeurs d'établissements scolaires. Une présentation peut s'envisager auprès d'un regroupement de professeurs, ou à l'égard d'un enseignant qui en ferait la demande.

Pour les médias Tout journaliste ou présentateur souhaitant réaliser un entretien à propos du manuel en recevra un exemplaire.

Le manuel est remis gratuitement. L'IEB encourage à un don* de 10 € par exemplaire (prix coûtant).

Pour déployer ses activités, l'IEB compte uniquement sur l'enthousiasme et la motivation de donateurs privés, persuadés que l'action de l'Institut contribue à responsabiliser le citoyen confronté à un nombre croissant de choix éthiques.



Coordonnées bancaires

Institut Européen de Bioéthique ASBL

IBAN

BE59 3630 8061 5326

BIC/SWIFT

BBRUEBEB

*Dons déductibles fiscalement à partir de 40€ !

Contact

secretariat@ieb-eib.org
Tél : + 32 (0) 2 647 42 45